

LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

❖ Comment ça marche ?

La plupart du temps, le service a pour mission d'assurer une liaison entre les communes environnantes et le chef-lieu de canton.

Une réservation préalable par téléphone et aux heures et dates prévues (voir Intra) est nécessaire auprès de l'organisateur local.

Ce service ne fonctionne pas si aucune réservation n'est faite. Il est mis en place à partir d'une seule demande.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous dépose à un point fixe défini. Le retour à votre domicile s'effectue dans les mêmes conditions. Vous avez ainsi le temps de faire vos courses, aller chez le médecin... en toute tranquillité.

❖ Pour qui ?

Toute personne résidant, même ponctuellement, sur le périmètre de desserte du service peut en bénéficier.

❖ Combien ça coûte ?

L'usager s'acquitte d'une somme de 3 € par trajet et par personne, soit 6 € pour un déplacement aller-retour.

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté
Direction des Mobilités du Quotidien
Service Transports Routiers Régionaux
Unité Territoriale de la Nièvre
Téléphone : 03 86 61 87 10
Courriel : transports58@bourgognefranchecomte.fr

Services
à la Demande

**ALLO
ST-PIERRE-LE-MOUTIER
03 86 37 47 00**



Pour vous rendre à
Saint-Pierre-le-Moûtier
le jeudi matin

Le transport collectif vous facilite la vie

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Le transport collectif
vous facilite la vie



Syndicat Intercommunal à la Carte du Canton (SICC)
de Saint-Pierre-le-Moûtier
14 avenue Raymond Couffin
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél. 03.86.37.47.00

LE TRANSPORT A LA DEMANDE « ALLO SAINT PIERRE LE MOUTIER »

SON FONCTIONNEMENT :

Destination Comunes desservies	SAINT PIERRE LE MOUTIER
	Le JEUDI pour y séjourner entre 8 h 30 et 11 h 30
AZY-LE-VIF	x
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	x
LANGERON	x
LIVRY	x
LUTHENAY-UXELOUP	x
MARS-SUR-ALLIER	x
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	x
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	x

COMMENT L'UTILISER :

Ce service à la demande fonctionne uniquement sur réservation.

Pour réserver votre voyage, vous devez impérativement appeler le Syndicat Intercommunal à la Carte du Canton (SICC) de Saint-Pierre-le-Moûtier afin de l'informer de votre intention ferme d'utiliser le service, le mercredi entre 8 h 00 et 12 h 00.